



## COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU SAMEDI 19 MARS 2016 SALLE ESPACE LOISIRS À LONGCHAUMOIS

### MEMBRES PRÉSENTS

- Monsieur Jean-Gabriel NAST, Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Sylvain MATHIEU, Délégué de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Monsieur Frédéric PONCET, Délégué de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Monsieur Étienne BLANC, Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Madame Chantal TORCK, Déléguée du Département du Jura
- Madame Céline TROSSAT, Déléguée du Département du Jura
- Monsieur Bernard
- MAMET, Délégué de la Communauté de communes de la Station des Rousses
- Madame Liliane REGAD, Déléguée de la Communauté de communes de la Station des Rousses
- Monsieur Pascal ARNOUX, Délégué de la Communauté de communes des Hauts du Doubs
- Madame Françoise DUCRET, Déléguée de la Communauté de communes du Pays Bellegardien
- Monsieur Laurent PETIT, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Arcade
- Monsieur Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Arcade
- Monsieur Francis MORICHEAU, Délégué de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
- Monsieur Gérald HUSSON, Délégué de la Communauté de communes Jura Sud
- Monsieur Yves POËTE, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Jacques FOURNIER, Délégué suppléant de Bellefontaine
- Monsieur Claude LACROIX, Délégué de Bois d'Amont
- Monsieur Pierre-Marie AUBERTEL, Délégué de Brey et Maison du Bois
- Monsieur Christian CUNAT, Délégué de Champfromier
- Monsieur Robert BONIN, Délégué de Chancia
- Monsieur Jacques BAROUDEL, Délégué de Charchilla
- Monsieur Claude MORA, Délégué de Chassal
- Monsieur Bernard VUAILLAT, Vice-Président du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Monsieur Christophe MASSON, Délégué de Coiserette
- Monsieur Michel JERDELET, Délégué de Confort
- Monsieur Daniel GRECARD, Délégué de Coyrière
- Madame Nathalie CLABAUT, Déléguée de Cuttura
- Monsieur Pierre REBEIX, Délégué d'Échenevex
- Madame Maria VIONNET, Déléguée de Fort-du-Plasne
- Madame Isabelle DEMIAS, Déléguée de Giron
- Madame Françoise MARTELET, Déléguée de Grande-Rivière
- Madame Mathilde LAMY, Déléguée de Hauts de Bienne
- Monsieur Florent VILLEDIEU, Délégué de Hauts de Bienne
- Madame Sylvie CORAZZINI, Déléguée de Jeurre
- Madame Laure GOBIN, Déléguée de La Chaumusse
- Monsieur Jean-Yves COMBY, Délégué de La Pesse
- Monsieur Gilles BOURGEOIS, Délégué du Lac des Rouges Truites
- Monsieur Jean-Marc RUBAT-DU-MÉRAC, Délégué de Lajoux
- Madame Marie-Line VISTALLI, Déléguée de Lancrans
- Madame Odette SERVIGNAT, Déléguée de Lavancia-Épercy
- Monsieur Thierry VIDAILLET, Délégué de Lavans-lès-Saint-Claude
- Monsieur Martial VALLET, Délégué de Le Frasnois
- Monsieur Patrick ABRAHAM, Délégué de Les Bouchoux
- Monsieur Claude JACQUEMIN-VERGUET, Délégué des Longevilles Mont d'Or
- Monsieur Fabien MOREL, Délégué des Piards

- Monsieur Marcel PROST, Délégué de Les Rousses
- Monsieur Patrick FOURNIER, Délégué de Leschères
- Monsieur Michel REYNAUD, Délégué de Meussia
- Monsieur Gérard BONNET, Délégué de Morbier
- Madame Laurianne SCHOFF, Déléguée de Nanchez
- Monsieur Benoît LABOURIER, Délégué de Prémanson
- Monsieur Christophe BÉRAUD, Délégué suppléant de Remoray-Boujeons
- Monsieur Jacques MUYARD, Délégué de Saint-Claude
- Madame Françoise VESPA, Vice-Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura
- Madame Nelly DURANDOT, Déléguée de Saint-Lupicin
- Monsieur Daniel MONNERET, Délégué de Villard-Saint-Sauveur
- Madame Marianne DUBARE, Vice-Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura

## **MEMBRES EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR**

- Monsieur Gilbert BLONDEAU à Monsieur Jean-Gabriel NAST
- Monsieur Jean-Pierre DARTEVELLE à Monsieur Frédéric PONCET
- Monsieur Pierre GROSSET à Monsieur Sylvain MATHIEU
- Madame Stéphanie PERNOD-BEAUDON à Monsieur Étienne BLANC
- Madame Véronique BAUDE à Monsieur Bernard VUAILLAT
- Monsieur Philippe ALPY à Monsieur Pierre-Marie AUBERTEL
- Monsieur Pierre SIMON à Monsieur Pascal ARNOUX
- Madame Marie-Christine DALLOZ à Madame Chantal TORCK
- Madame Sandrine MARION à Madame Céline TROSSAT
- Monsieur Cyrille BRERO à Madame Françoise VESPA
- Monsieur Jean-Daniel MAIRE à Madame Nelly DURANDOT
- Madame Marie-Pierre CHEVALET à Monsieur Christophe BÉRAUD
- Monsieur Gilles THOMASSET à Madame Françoise DUCRET
- Madame Claudette THIERRY à Monsieur Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON
- Monsieur Régis MALINVERNO à Monsieur Jacques FOURNIER
- Madame Nadia LAHU à Monsieur Jean-Marc RUBAT DU MÉRAC
- Monsieur Gilles GRANDPIERRE à Monsieur Gérald HUSSON
- Monsieur Daniel GRECARD à Monsieur Christophe MASSON
- Monsieur Ludovic SAILLARD à Madame Marie-Line VISTALLI
- Monsieur Christophe DAVID-HENRIET à Madame Marianne DUBARE
- Monsieur Muzzafer KURT à Madame Mathilde LAMY
- Monsieur Michel BLASER à Monsieur Jacques BAROUDEL
- Madame Maryvonne CRETIN-MAINTENAZ à Monsieur Gérard BONNET
- Monsieur Yvan AUGER à Madame Laurianne SCHOFF
- Monsieur Michel PARRAUD à Monsieur Claude JACQUEMIN-VERGUET
- Monsieur Olivier BROCARD à Monsieur Yves POËTE
- Monsieur Alain RIGAUD à Monsieur Claude MORA
- Monsieur Alain BLONDET à Monsieur Patrick FOURNIER
- Monsieur Claude-Emmanuel DUCHEMIN à Monsieur Michel JERDELET

## **PERSONNES PRÉSENTES**

- Monsieur Michel LENZI, CESER Bourgogne-Franche-Comté
- Madame Claudine GAVAND, DDT du Jura
- Monsieur François JANEX, Directeur du CRPF de Franche-Comté
- Madame Magali ROIDOR, Délégué suppléante de Saint-Laurent-en-Grandvaux

## **PERSONNALITÉS EXCUSÉES**

- Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura
- Monsieur Bruno CHARLOT, Sous-Préfet de Pontarlier
- Madame Laure LEBON, Sous-Préfète de Saint-Claude
- Madame Éléodie SCHES, Sous-Préfète de Nantua

- Monsieur Gilbert BARBIER, Sénateur du Jura
- Monsieur Gérard BAILLY, Sénateur du Jura
- Monsieur Jean-Marie SERMIER, Député du Jura
- Monsieur Jacques PÉLISSARD, Député du Jura
- Monsieur Jean-Marie SERMIER, Député du Jura
- Madame Marie-Christine DALLOZ, Député du Jura
- Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Monsieur Laurent WAUQUIER, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur Jean-Luc LOZAT, CESER Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura
- Madame Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil Départemental du Doubs
- Monsieur Damien ABAD, Président du Conseil Départemental de l'Ain
- Monsieur Guy LARMANJAT, Conseiller Départemental de l'Ain
- Monsieur Jean-Louis DUPREZ, Délégué de la Communauté de communes Champagnole Porte du Haut-Jura
- Monsieur Claude GIRAUD, Délégué de la Communauté de communes Champagnole Porte du Haut-Jura
- Monsieur Jean-Louis MICHARD, Délégué de Septmoncel
- Madame Karine BLONDEAU, Déléguée de Châtelblanc
- Madame Véronique REYGROBELLET, Déléguée de Gex
- Monsieur Claude-Emmanuel DUCHEMIN, Délégué de Divonne-les-Bains
- Monsieur Christian LAMUR, Responsable de la Trésorerie de Saint-Claude
- Madame Linda NOURRY, ARS Franche-Comté
- Monsieur Nicolas BERNARD, DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur Bertrand MEYLAN, Président PNR Jura Vaudois
- Monsieur Eric DURUZ, Directeur de l'ADAEV

M. NAST accueille le Comité syndical sur sa commune qu'il présentera un peu plus tard en séance : une des plus anciennes implantations du Haut-Jura avec Septmoncel. Une dynamique de population qui, de 2 000 habitants autrefois est passée à 650 hab. en 1975 et à 1 200 habitants aujourd'hui dont 50% environ travaillent au village. Il évoque en outre divers services et aménagements de la commune et en particulier le commerce (superette) créée en bois local grâce au programme Leader précédent.

M. NAST excuse ensuite M<sup>me</sup> Dalloz, députée et conseillère départementale du Jura, en mission parlementaire au Kazakhstan. Il remercie les élus départementaux et régionaux présents ainsi que le Président de l'association des Maires du Jura et l'ensemble des délégués.

## **1- Adoption du compte-rendu du comité syndical du 5 mars 2016**

En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **2- Élections des représentants des Régions au Bureau du Parc**

M. NAST rappelle que deux délégués de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et deux de la Région Bourgogne-Franche-Comté doivent être désignés pour participer au Bureau du Parc. Il indique qu'il a reçu deux candidatures pour la Région Auvergne Rhône-Alpes (Étienne Blanc et Stéphanie Pernod-Beaudon) et deux pour la Région Bourgogne-Franche-Comté (Sylvain Mathieu et Frédéric Poncet). Les élections se faisant au sein du seul collège des Régions, ces délégués sont élus au Bureau du Parc.

## **3- Programme d'actions 2016 du Parc – modification**

M<sup>me</sup> Vincent et MM. Guislain et Prost présentent un certain nombre d'ajouts proposés à la programmation 2016 du Parc (initialement adoptée au Comité Syndical du 28 novembre 2015) et certaines modifications de plans de financements.

La programmation 2016 s'élève ainsi désormais à 1 683 000 €.

M. Blanc indique que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a présenté son débat d'orientation budgétaire cette semaine. Le Président Wauquiez a demandé à ses services et aux délégués régionaux de réduire certains postes de dépenses de la Région de façon à augmenter sa capacité d'autofinancement. Ainsi, une diminution des dépenses en fonctionnement va être opérée sur tous les budgets.

M. Blanc souligne les efforts et la rigueur de gestion du Parc du Haut-Jura, y compris sur des postes sur lesquels on observe souvent des dérives de fonctionnement. Il cite en exemple certains autres Parcs d'Auvergne Rhône-Alpes et assure qu'il plaidera en faveur de restrictions budgétaires différenciées pour que les Parcs qui ont fait preuve de rigueur, à l'instar du Haut-Jura, ne soient pas pénalisés de la même façon que des structures qui auraient été moins vigilantes.

Sur un plan plus technique, il demande des précisions sur ce qu'est un reméandrement et sur les enjeux.

M<sup>me</sup> Vespa et M. Durllet expliquent que divers travaux (notamment menés dans le cadre du plan Marshall) ont par le passé visé à gagner des terres agricoles sur les zones humides en les asséchant. Or, on constate désormais que non seulement le gain en terres agricoles n'est pas du tout à la hauteur des ambitions mais encore que ces travaux engendrent des perturbations et des problèmes importants à l'aval des bassins versants : inondations et étiages sévères, les zones humides ne jouant plus leur rôle « d'éponge » retenant l'eau en période de pluie et la restituant en période sèche, etc. L'enjeu des opérations menées actuellement est de restaurer la fonctionnalité des zones humides afin qu'elles puissent assurer les fonctions de régulation prévenant les problèmes cités mais également pour jouer un rôle d'épuration. En reméandrant les cours d'eau, en rectifiant leur largeur et leur profondeur, on allonge le linéaire de rivières, on ralentit le courant et on recrée le lien fonctionnel entre le ruisseau et ses zones humides attenantes.

Le Parc du Haut-Jura commence à avoir une importante expérience en la matière et devient territoire de référence au niveau national. Ainsi, il a récemment participé à une formation de l'Atelier Technique de l'Environnement pour transmettre son expérience à d'autres gestionnaires de milieux naturels.

M<sup>me</sup> Vespa tient à remercier les services du Parc, en particulier M. Durllet, pour le travail remarquable mené et son souci de communication régulière sur l'état d'avancement des chantiers.

M. Mathieu indique qu'il ne connaissait pas non plus le terme de reméandrement et s'interroge également sur ce que sont les « Rivières Sauvages ».

M<sup>me</sup> Vincent explique que « Rivière Sauvage » est un nouveau label créé à l'initiative du WWF et de ERN France (European rivers network) et désormais porté également par le **Fonds pour la conservation des rivières sauvages. L'idée est partie du constat qu'il n'y a plus de rivières totalement sauvages, ni en France, ni en Europe.** Il en reste quelques-unes en Amérique du Sud et Amérique du Nord, en Alaska, au Canada, en Russie, sur le continent africain. Loin, très loin de nous.

Elles ont d'ailleurs dans certains de ces pays une définition légale (un statut) qui permet de garantir leur protection. Ce qui subsiste en Europe n'est pourtant pas négligeable : des rivières hautement patrimoniales qui ont subi peu, voire aucune altération liée aux diverses activités humaines : pas d'aménagements lourds, pas de prélèvement d'eau abusif ou de granulats, pas d'atteinte irréversible à leur bassin versant, leurs habitats ; pas ou très peu de pollution, d'où qu'elles viennent. Elles hébergent des populations animales et végétales abondantes et variées. Les activités économiques développées autour de ces rivières sont compatibles avec le maintien du très bon fonctionnement écologique de ces milieux. Mais ces rivières ont besoin que l'on renforce leur protection, que l'on initie des programmes de conservation pour éviter leur dégradation. Ainsi a été créé le [label « site rivières sauvages »](#), outil de valorisation de ces rivières exceptionnelles. La certification est assurée par l'Afnor qui s'appuie sur 40 critères pour noter les cours d'eau. **La Valserine a ainsi été l'un des cours d'eau test de ces critères et le premier labellisé en France (en octobre 2014).** Ce label, outre la reconnaissance de la remarquable qualité de la rivière et de son bassin versant permet, sur la Valserine-Semine, de pouvoir prétendre à des financements à travers un contrat de rivière sauvage pour encore progresser vers l'excellence. Les financements n'avaient jusqu'ici pas pu être mobilisés pour ce cours d'eau considéré comme « en trop bon état » pour entrer dans le cadre d'autres programmes ou actions.

M<sup>me</sup> Vespa explique que d'autres cours d'eau du Parc sont susceptibles à court ou moyen termes de prétendre à cette même labellisation. En particulier la Saine et la Lemme dont la candidature est fortement soutenue par les élus. Il reste encore quelques travaux préalables à réaliser auparavant pour que la note de ces cours d'eau atteigne un nouveau suffisant pour la labellisation.

Ces précisions étant apportées, M. Mathieu indique que 2016 sera une année de transition et donc de stabilité budgétaire au niveau de la Région Bourgogne-Franche-Comté. La situation budgétaire de la Région est saine et le budget du Parc ne sera pas modifié par rapport à 2015. Il précise toutefois que trois projets de nouveaux Parcs naturels régionaux sont à des stades plus ou moins avancés et que leur labellisation à terme est susceptible d'obliger à un partage des enveloppes financières dédiées entre tous les Parcs (et futurs Parcs) de la Région. Cette dernière a lancé une réflexion sur le sujet.

M. Nast indique que si le projet de Parc du Doubs horloger est effectivement le plus mûr et le plus à même de voir le jour prochainement, les autres ont encore un long parcours devant eux. Il rappelle qu'une procédure de création de Parc dure minimum 10 à 12 ans.

M. Blanc revient sur la question de la Marque Parc et des circuits courts, une action étant proposée sur ce sujet dans la programmation 2016. Il indique que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a une réflexion sur les circuits de proximité et travaille actuellement à l'approvisionnement des lycées en produits régionaux. Il souhaite savoir si le Parc du Haut-Jura a une expérience en la matière et comment il est possible, dans le cadre des règles liées à la procédure de marchés publics, de donner priorité à l'approvisionnement local.

M. Guislain répond que le Parc du Haut-Jura a encore peu d'expérience sur le sujet mais l'a inscrit comme l'un des axes forts de son nouveau programme Leader et ambitionne, de ce fait, des avancées notables dans les prochaines années sur le Haut-Jura. Il propose à M. Blanc de se rapprocher du Pays Lédonien sur les questions de marché, celui-ci ayant désormais une expérience de plusieurs années sur cette question.

En ce qui concerne la Marque « Valeurs Parc », la Fédération des Parcs naturels régionaux réalise actuellement un travail de simplification des cahiers des charges, point qui était fortement reproché à cette marque. Pour le Haut-Jura, l'objectif est bien de se servir de cette marque comme levier au développement et à la structuration des circuits courts. Contrairement à ce que l'on croit, le lait destiné aux fromages AOP sur le territoire du Parc, s'il représente l'essentiel des surfaces effectivement exploitées, ne concerne en réalité que 50% environ des exploitations agricoles. On voit depuis quelques années se (re) développer des exploitations autour de produits comme la viande (en vente directe), les fromages fermiers, les petits ruminants (chèvres, moutons), le maraîchage, etc.

M. Prost précise que le travail prévu dans le cadre du programme LEADER pourra s'orienter autour de plusieurs formes de relation entre producteurs et consommateurs :

- Marchés,
- Vente directe sur l'exploitation,
- Restauration collective.

Par ailleurs, la candidature du Parc à Leader a fortement mis en avant le lien entre le rural (les producteurs) et l'urbain (les consommateurs) et sur ces aspects, le territoire du Haut-Jura offre de réelles perspectives de structuration de filières et des perspectives intéressantes également sur le renforcement des liens inter-filières (tourisme-agriculture par exemple).

M. Muyard demande si la pisciculture est éligible aux aides Leader ?

M. Prost répond qu'il n'y a aucune exclusion de produits ou formes d'agriculture a priori.

M. Blanc confirme la pertinence de s'appuyer sur des programmes Leader pour ces sujets.

Il interroge sur l'action de restauration de la continuité écologique en cours d'eau engagée par le Parc. La suppression des seuils ne se heurte-t-elle pas à l'opposition des associations comme les amis des moulins ? Le Parc arrive-t-il à travailler ce sujet ?

M<sup>me</sup> Vincent répond qu'effectivement la problématique de la restauration de la continuité en rivière est compliquée et que le Parc est confronté à certaines incompréhensions et oppositions. Les impacts des seuils sont globalement mal connus du grand public et de nombreuses idées reçues circulent à ce sujet. Parfois, il est également difficile, même au sein du Parc, d'admettre que des travaux de création de

barrages sur les cours d'eau encore récents et précis dans la mémoire des gens sont repris pour supprimer ces mêmes ouvrages. Toutefois, si le Parc parvient à travailler le sujet et à échanger avec l'ensemble des partenaires (pêcheurs, riverains, administrations, association des Amis des Moulins...) c'est qu'il ne privilégie a priori aucune solution et n'a pas de position dogmatique sur le sujet. Chaque seuil est considéré comme un cas particulier ; des études spécifiques et adaptées sont conduites et la solution retenue (effacement total ou partiel, création d'une passe à poisson ou d'une rivière de contournement, maintien en l'état...) est le fruit d'une décision collégiale (communes, pêcheurs, ONEMA, administration, propriétaires). Pour autant, le sujet reste délicat et le Parc doit et devra faire preuve de pédagogie.

Les questions étant épuisées, la programmation 2016 révisée est adoptée à l'unanimité.

#### **4- Budget primitif**

M. Guislain présente le Budget Primitif 2016 du Parc qui se divise globalement de la façon suivante :

- 60% budget principal,
- 20% budgets rivières,
- 20% budgets liés aux programmes européens, en particulier Life et Leader.

Il rappelle que le budget du Parc du Haut-Jura reprend chaque année les restes à réaliser des programmations précédentes et qu'ainsi on peut avoir 3 ou 4 programmations différentes qui se cumulent.

M. Blanc considère que ce mode de fonctionnement n'est pas très lisible et demande pourquoi le budget du Parc du Haut-Jura ne suit pas la même logique que ceux des Départements ou des Régions, à savoir que l'on ne reprend pas les en-cours liés aux années précédentes.

M. Perrot explique que cette façon de faire avec la reprise en autorisation de programmation est très ancienne et qu'elle s'explique en particulier par un souci de simplification pour éviter la multiplication des décisions modificatives qui sont prises en comité syndical.

M. Nast remercie ses services, en particulier Rachel Ferrazzi, Benjamin Guislain et Jean-Marie Perrot pour ce budget qui s'est fait dans des conditions difficiles notamment du fait d'incertitudes budgétaires et d'absence de personnel.

Les 9 budgets sont votés simultanément à main levée et à l'unanimité.

#### **5- Avancements de grades**

Plusieurs avancements de grades sont proposés au Comité Syndical. Ils ont été intégrés au DOB et au budget primitif et ne posent a priori pas question.

Ils sont votés à l'unanimité du Comité Syndical.

#### **6- Bilan d'activité 2015**

MM. Guislain, Prost et M<sup>me</sup> Vincent font une présentation d'un certain nombre d'actions emblématiques de l'année 2015.

A l'issue de cette présentation, M. Janex se dit impressionné par le nombre de projets en construction bois local qui ont pu être conduits à travers Leader. Il s'interroge sur le surcoût d'une fabrication en bois local et demande si les prochains projets seront encore des prototypes ou bien si l'on peut espérer un développement plus large de ce genre de projets.

M. Prost explique que l'on dispose de certaines analyses financières fines, en particulier sur le projet de Jougne avec une évaluation économique du travail à une échelle très locale. Au final, le surcoût a été

d'environ 1,5% sur l'ensemble du projet. L'enjeu consiste maintenant à faire en sorte que les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre s'approprient ces éléments de connaissance qui seront diffusés.

Le nouveau Leader quant à lui, s'il est prévu qu'il finance de nouveaux projets s'appuyant sur du bois local, explorera de nouveaux champs et plus de la construction ex-nihilo. Autrement dit, il étudiera la façon de rehausser, étendre des bâtiments existants grâce à des matériaux locaux et il testera également la réhabilitation thermique à partir de bois local.

M. Robez-Masson souhaite savoir si l'on peut appliquer les enseignements des cadastres solaires sur les nouvelles constructions de manière à donner un avis sur les projets pour une implantation pertinente des bâtiments.

M. Prost répond que pour l'heure les cadastres ne concernent que le repérage des habitations existantes qui pourraient se prêter l'équipement. Pour autant, il convient d'inciter les nouveaux bâtiments à intégrer d'emblée des équipements solaires et pour ce faire, il existe des outils à destination des élus pour aider à identifier les contraintes à prendre en compte dans les nouveaux aménagements.

En l'absence de plus de questions, le sujet est clôt.

## **7- Divers**

Le prochain Comité Syndical est annoncé dans le Doubs entre juin et septembre.

M. Nast rappelle la date du 19 mai à laquelle se tiendront des Rencontres à l'occasion des 30 ans du Parc : « 30 ans... Et après ? ». Il invite chacun à y participer. Cette demi-journée est prévue à Lamoura puis il clôt la séance et invite l'Assemblée à prendre le Verre de l'Amitié.